

TABLE DES MATIÈRES

I. OBLIGATION DE PROTÉGER LES DROITS DE L'HOMME INCOMBANT À L'ÉTAT	3
A. PRINCIPES FONDATEURS	3
B. PRINCIPES OPÉRATIONNELS	5
 II. RESPONSABILITÉ INCOMBANT AUX ENTREPRISES DE RESPECTER LES DROITS DE L'HOMME	 15
A. PRINCIPES FONDATEURS	15
B. PRINCIPES OPÉRATIONNELS	18
 III. ACCÈS À DES VOIES DE RECOURS	 31
A. PRINCIPE FONDATEUR	31
B. PRINCIPES OPÉRATIONNELS	32